

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE**
représentée par sa présidente, Madame Véronique GENSAC
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 30473400700053

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 402 497 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 167 112 €, le solde restant s'élève à 235 385 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 30 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 432 497 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 834 966 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

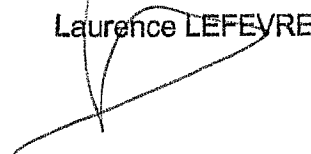
Fait à Paris le 29 JUIN 2017

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOL LIBRE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE



WISE LE 26/06/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.0.1265105

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires							
	Nombre de licences	31859	31462	33000	34000		
	Nombre d'ATP	12290	11894	17000	18000		
	Nombre total de licences et d'ATP	44149	43356	50000	52000		
	Nombre et taux de licences féminines	5042 (15,83%)	5037 (16,01%)	8100 (24,55%)	8400 (24,71%)		
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	2167 (6,8%)	2050 (6,52%)	3000 (9,09%)	(%)		
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	34	29	130	140		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
	Solidité financière						
	Comforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	22,28	26,51	25,0 %	25,0 %		
	Rang sportif de la France	2	1	1	1		
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs							
	Taux de suivi médical complet – SHN	86%	39,22%	100%	100%		
	Taux de suivi médical complet – Espoirs	76,67%	62,86%	100%	100%		
Emplois d'avenir							
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web							
	Nombre et taux de lettres de missions signées	8 (61,54%)	1 (7,69%)	100%	100%		
	%						
Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Renforcer la structuration de la fédération pour accroître l'efficacité de son action.	Taux de lettres de mission des cadres technique signées sur CTS web	85%	100%	77%	100%		
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	Nombre de sites CV en ZUS	2	6	4	7		
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	Accroître le % de femmes en compétition (indicateur parapente)	6,9 %	8%	6,9 %	8%		
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	Nombre de moniteurs formés pour travailler avec des handis (indicateur parapente)	18	20	21	20		

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	Nombre d'établissements scolaires impliqués dans le dispositif jeunes et Educ'en Ciel - toutes activités	41	35	75	80
Améliorer la sécurité de nos disciplines et des pratiquants	Opération brevet de pilote "2015" (indicateur pourcentage de pilotes brevetés parapente et delta).	77%	terminé	65%	66%
Préserver nos espaces de pratiques et leur accessibilité à tous	Nombre de dirigeants bénévoles ayant suivi les formations FFVL-espace aérien.	19	20	21	22
Renforcer le rôle de la FFVL au niveau international	Nombre de participation d'élus dans les instances internationales - toutes activités.	7	7	6	6
S'inscrire dans une stratégie de développement durable pour le vol libre	Etapas du déploiement d'une filière de recyclage (futur indicateur % de matériel recyclé).	annulé	annulé	Mise en place de la filière	Mise en place de la filière
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau	Nombre de sportifs issus des structures d'entraînement sélectionnés en équipe de France sur les compétitions de référence (indicateur PP et kite)	100%	95%	80%	80%
Structurer et renforcer la formation et l'encadrement des pratiquants, des élus, des cadres, des enseignants de l'Educ Nat et des jurys.	Nombre de cadres bénévoles formés et/ou remis à niveau par an (toutes activités)		78	130	130
Accompagner les disciplines en construction. Le boomerang.	Augmentation du nombre de licenciés. + 10% par an pendant l'olympiade.	- 9%	-2%	+10%	+10%
Examens du SMR	Taux de suivi.		51	100%	100%
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau	Taux de passage du collectif relève au collectif senior (indicateur PP et kite)	8%	10	15%	15%
Structurer et renforcer la politique sportive de la FFVL (hors haut niveau)	Maintenir le rang de la France au niveau mondial (indicateur en voltige parapente)	1	1	1	1
Animier les réseaux des écoles professionnelles de kite, parapente et delta sur tout le territoire.	Licencier et fidéliser les pratiquants qui s'adresse à ces structures. Taux de fidélisation.	18%	19%	24%	26%


Objectifs / Action / Rubrique	Montants		
	Budget	Demande	Accordé
Accompagner les disciplines en construction. Le boomerang.	14 000 €	8 000 €	5 000 €
Action 1			9 000 €
Structuration fédérale	14 000 €	8 000 €	5 000 €
14 000 €			9 000 €
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes			
Action 1	139 500 €	88 000 €	86 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	139 500 €	88 000 €	86 500 €
Améliorer la sécurité de nos disciplines et des pratiquants			
Action 1	41 000 €	20 000 €	20 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	41 000 €	20 000 €	20 000 €
Structuration fédérale	13 000 €	8 000 €	8 000 €
28 000 €			12 000 €
Structurer et renforcer la politique sportive de la FFVL (hors haut niveau)			
Action 1	169 500 €	30 000 €	24 000 €
Structuration fédérale	169 500 €	30 000 €	24 000 €
Préserver nos espaces de pratiques et leur accessibilité à tous			
Action 1	93 000 €	30 000 €	29 000 €
Structuration fédérale	80 000 €	25 000 €	24 000 €
Action 4	80 000 €	25 000 €	24 000 €
Formations fédérales	13 000 €	5 000 €	5 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web			
Action 1	12 000 €	6 000 €	4 000 €
Structuration fédérale	12 000 €	6 000 €	4 000 €
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau			
Action 2	600 000 €	219 000 €	191 000 €
Aides personnalisées (AP)	600 000 €	219 000 €	191 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	290 500 €	125 000 €	110 000 €
Structurer et renforcer la formation et l'encadrement des pratiquants, des élus, des cadres, des enseignants de l'Educ Nat et des jurys.			
Action 4	279 500 €	64 000 €	51 000 €
Formations fédérales	33 000 €	16 000 €	14 000 €
Animer les réseaux des écoles professionnelles de kite, parapente et delta sur tout le territoire.			
Action 4	33 000 €	16 000 €	14 000 €
Formations fédérales	33 000 €	16 000 €	14 000 €
Examens du SMR			
Action 3	78 000 €	30 000 €	26 500 €
Professionnalisation de l'activité	78 000 €	30 000 €	26 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)			
Action 3	20 000 €	19 000 €	16 497 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	20 000 €	19 000 €	16 497 €
Accompagnement sanitaire préventif			
Action 3	21 000 €	17 000 €	16 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	21 000 €	17 000 €	16 000 €
TOTAL	1 221 000 €	483 000 €	432 497 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

402 497 €

	Relevé d'Identité Bancaire IBAN
Cadre réservé au destinataire du relevé	
Titulaire du compte FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE	
Domiciliation COTE D AZUR ENTREPRISES (02816)	
RIB : 30004 02478 00010833808 13 IBAN : FR76 3000 4024 7800 0108 3380 813 BIC : BNPAFRPPMEE	